

Nouvelle épreuve au calendrier!

**DIMANCHE 15 OCTOBRE 2017**

**L'ASSOCIATION BEAUNE ATHLETISME 21**

vous présente

« 10 KM de l'ABA LE LONG DU RHOIN »

**Départ, arrivée et parking  
dans l'enceinte du château de VIGNOLES**

- Ateliers découverte de l'athlétisme
- Courses jeunes
- 5 et 10 km



Nous sommes tous regroupés pour une même passion partagée

## bulletin d'inscription

nom :

prénom :

F

M

licencié

non licencié

n° de licence :

Club :

mail :

adresse postale :

téléphone :

### Je participe :

  
  
  
  

ateliers découverte athlétisme 3€ ( école athlé , baby M et F ) à 12h45

1 km poussin 5 € M et F (2006 / 2007) à 12h45

2km benjamin 5 € M et F (2004 / 2005) à 12h45

5 km minimes à master 10 € M et F (2003 / master) à 14h00

10 km cadets à master 10 € M et F (2001 / master) à 14h00

**majoration de 2€** pour inscription sur place le jour de la course

### Bulletin à renvoyer à :

**Michel BRUNEAUX - 1 rue des framboisiers - 21700 VILLERS LA FAYE**

### Renseignements :

**Cyril LOCATELLI : 06 52 70 69 27**

**Règlement:** Les courses du « 10km de l'ABA le long du Rhoin » sont organisées par l'ASSOCIATION BEAUNE ATHLÉTISME 21. Les épreuves sont réservées aux coureurs à pieds (bicyclettes, engins à roulettes et /ou motorisés formellement interdits) et ouvertes aux licenciés FFA ou FFTRI sur présentation de la licence en cours de validité, aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical délivré pour la saison en cours et aux non-voyants accompagnés (à partir de la catégorie MINIME pour le 5 km et la catégorie CADET pour le 10 km) ; le parcours est inadapté aux personnes à mobilité réduite en fauteuil et les marcheurs, randonneurs ou marcheurs nordiques ne sont pas autorisés sur le parcours. Pas de remboursement en cas de non-participation sauf sur présentation certificat médical. Les organisateurs sont couverts par une assurance souscrite auprès de AIAC COURTAGE. La sécurité est assurée par la GENDARMERIE NATIONALE et les bénévoles de l'association. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre décision préfectorale, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement. Dans le souci de la préservation de l'environnement, chaque coureur s'engage à ne rien laisser ni jeter sur le parcours et sur le site.

J'autorise mon enfant à participer à la compétition,

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement

et dégage la responsabilité des organisateurs en cas de défaillance physique de sa part.

Je certifie l'exactitude des renseignements et accepte les clauses de l'organisation

A

le

Signature